

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 18 mars 2025**

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le mardi 18 mars 2025 à 19h30, au siège social de la Régie situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire, et à laquelle sont présents :

Pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : Madame la mairesse Suzanne Boulais ainsi que Messieurs les conseillers Patrick Barry et Kevin Patenaude.

Pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville : Monsieur le maire Mario van Rossum ainsi que Monsieur le conseiller Luc Daigneault. Monsieur le conseiller Claude Vasseur est absent et en a informé les membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration forment quorum sous la présidence de Madame Suzanne Boulais.

Sont également présents :

Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie; et

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie.

Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie, est absent et en a informé les membres du Conseil d'administration.

1- Ouverture de la séance

Madame Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration, procède à l'ouverture de la séance à 19h35.

2- Adoption de l'ordre du jour

Ri-2025-03-1799

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 mars 2025;

Considérant que lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière, comme suit :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation du procès-verbal du 18 février 2025
- 4- Comptes
- 5- Correspondance
- 6- Vérification financière
 - 6.1 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2024
 - 6.2 Contrat pour les années subséquentes
- 7- Remplacement du véhicule incendie autopompe-citerne (251) – Provenance des fonds
 - 7.1 Consultation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
 - 7.2 Provenance des fonds pour le remplacement du véhicule incendie autopompe-citerne (251)

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 18 mars 2025**

- 8- Véhicule autopompe-citerne (251) et véhicule citerne (650) – Demande de renouvellement de la valeur agréée : suivi
- 9- Entretien des habits de combat : renouvellement de l'entente pour l'année 2025
- 10- Achat de radios portatives et d'un chargeur multiple
- 11- Formation concernant les véhicules électriques
- 12- « Plan climat » de la MRC du Haut-Richelieu : participation de la Régie intermunicipale d'incendie
- 13- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés
 - 13.1 Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ) : renouvellement de l'adhésion du technicien en prévention incendie pour l'année 2025
- 14- Prévention résidentielle 2025
 - 14.1 Secteurs ciblés
 - 14.2 Procédure
- 15- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie
 - 15.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)
 - 15.2 Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : remaniement du territoire en ce qui concerne les entraides
 - 15.3 État du rang de la Rivière Ouest à Sainte-Brigide-d'Iberville
 - 15.4 Tempête hivernale des 16 et 17 février 2025 : mesures d'urgence
- 16- Rapports des membres du Conseil d'administration
- 17- Varia
 - 17.1 Fête nationale à Sainte-Brigide-d'Iberville : feu de joie et feu d'artifice le 24 juin 2025
 - 17.2 École Frère-André de Mont-Saint-Grégoire : activité « Sécurité sur roues » le 9 mai 2025
- 18- Période de questions
- 19- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Barry

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14

Prévention résidentielle 2025

Monsieur Dominic Drouin, technicien en prévention incendie (TPI) et pompier de la Régie intermunicipale d'incendie, est présent dans la salle. Le point 14 de l'ordre du jour concernant la prévention résidentielle 2025 est donc traité immédiatement.

14.1 Secteurs ciblés

Les membres du Conseil d'administration sont informés que, pour l'année 2025, les secteurs ciblés pour la prévention résidentielle sont les suivants, selon le découpage du territoire des Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 18 mars 2025**

de Sainte-Brigide-d'Iberville en cinq parties, soit environ 20 % des numéros civiques par année dans chacune des Municipalités :

Municipalité de Mont-Saint-Grégoire (environ 200 numéros civiques)

rue Béchar, rue Danielle, rang Double, rue Joly, rang Kempt,
rue Léopold, rue Lesage, rue des Marguerites, rue Paul-Théberge et
rue Pierre-Séguin.

Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville (environ 135 numéros civiques)

8^e Rang, 9^e Rang, rang des Irlandais et chemin Robert.

14.2 Procédure

Ri-2025-03-1800

Considérant que depuis le début de la pandémie relative au Covid-19 en 2020, les visites de prévention résidentielle par les pompiers ont été remplacées par l'envoi d'un formulaire par la poste aux citoyens des secteurs ciblés de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville, qui devaient le remplir, le signer et le dater, puis le retourner à la Régie intermunicipale d'incendie directement ou via leur bureau municipal;

Considérant qu'au besoin ou sur demande, quelques visites de prévention ont été effectuées par les pompiers au cours des cinq dernières années;

Considérant que Monsieur Dominic Drouin, technicien en prévention incendie (TPI) et pompier de la Régie intermunicipale d'incendie, est présent dans la salle et mentionne aux membres du Conseil d'administration :

- qu'après cinq ans d'utilisation d'un formulaire envoyé par la poste aux citoyens, soit depuis le début de la pandémie relative au Covid-19 en 2020, la reprise des visites porte-à-porte par les pompiers pour la prévention résidentielle 2025 serait bénéfique au niveau de la sécurité incendie;
- qu'en général, les citoyens apprécient cette visite des pompiers et en profitent pour poser des questions concernant la sécurité incendie (ex. avertisseurs de fumée, poêles à combustion lente, etc.);
- que quatre pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie sont disponibles pour faire des visites de prévention résidentielle cette année;
- que lui-même est prêt à agir à titre de coordonnateur et personne-ressource pour la prévention résidentielle 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU :

- d'autoriser les pompiers du Service de sécurité incendie à recommencer les visites de prévention résidentielle porte-à-porte, lesquelles avaient été arrêtées en 2020 en raison de la pandémie relative au Covid-19 et n'ont jamais été reprises depuis ce temps;
- de visiter les résidences des secteurs ciblés pour l'année 2025 (réf. point 14.1, pages 1662 et 1663);
- d'autoriser Monsieur Dominic Drouin, technicien en prévention incendie (TPI) et pompier de la Régie intermunicipale d'incendie, à agir à titre de coordonnateur et personne-ressource pour la prévention résidentielle 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 18 mars 2025**

Monsieur Dominic Drouin remercie les membres du Conseil d'administration et quitte la salle.

3- Approbation du procès-verbal du 18 février 2025

Ri-2025-03-1801

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 février 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 février 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- Comptes

Ri-2025-03-1802

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste des comptes payés et des comptes à payer de la Régie intermunicipale d'incendie en date du 18 mars 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Barry

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer, le tout pour un montant total de 49 520,18 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

5- Correspondance

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste de la correspondance transmise à la Régie intermunicipale d'incendie depuis la séance ordinaire tenue le 18 février 2025.

Lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 18 mars 2025**

6- Vérification financière

6.1 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2024

Ri-2025-03-1803

Considérant que la vérification financière 2024 de la Régie intermunicipale d'incendie a été effectuée par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton;

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du document intitulé « Sommaire de l'information financière – Exercice terminé le 31 décembre 2024 » et ont pris connaissance du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Contrat pour les années subséquentes

La directrice générale et greffière-trésorière rappelle aux membres du Conseil d'administration que la Régie intermunicipale d'incendie a accordé à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton de Granby le contrat de vérification financière pour une durée de cinq ans, soit les années 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027, le tout pour un montant total de 65 175 \$ plus toutes les taxes applicables (réf. résolution No Ri-2023-07-1576).

7- Remplacement du véhicule incendie autopompe-citerne (251) – Provenance des fonds

7.1 Consultation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du Conseil d'administration que la provenance des fonds pour le remplacement du véhicule incendie autopompe-citerne (251) n'a pas été mentionnée lors de l'octroi du contrat à la firme Aréo-Feu Ltée (réf. résolution No Ri-2024-12-1774).

Au cours de la vérification financière 2024, cette information manquante a été relevée par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, qui a suggéré à la Régie intermunicipale d'incendie de consulter le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à ce sujet.

Une rencontre virtuelle a eu lieu le 11 mars 2025 entre la directrice générale et greffière-trésorière et deux fonctionnaires désignés de la Direction de l'accompagnement et des finances municipales du MAMH afin d'examiner les solutions possibles pour remédier à cette situation.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 18 mars 2025**

Dans l'immédiat, il a été accepté par le MAMH qu'une résolution soit adoptée par la Régie intermunicipale d'incendie pour indiquer de manière détaillée les fonds accumulés ainsi que la provenance des fonds à venir en vue du remplacement du véhicule incendie autopompe-citerne (251).

7.2 Provenance des fonds pour le remplacement du véhicule incendie autopompe-citerne (251)

Ri-2025-03-1804

Considérant que lors d'une séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2024, la Régie intermunicipale d'incendie a octroyé à Aréo-Feu Ltée le contrat pour la fourniture d'un véhicule incendie autopompe-citerne, le tout pour un montant de 1 459 327,09 \$ incluant toutes les taxes applicables (réf. résolution No Ri-2024-12-1774);

Considérant que la Régie prévoit avoir les fonds nécessaires pour payer le véhicule lors de la livraison qui est prévue dans un délai de 900 jours;

Considérant qu'à la date d'octroi du contrat, la Régie avait un montant de 410 000 \$ accumulé dans le fonds « Achat de véhicules » (poste budgétaire No 03-310-40-724) en vue de cet achat;

Considérant qu'au cours de l'année 2025, la Régie ajoutera un montant de 500 000 \$ dans ce fonds, comme suit :

- 250 000 \$ prévus au budget 2025 de la Régie, lequel a été approuvé par les Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville qui fourniront ce montant dans leurs quotes-parts respectives;
- 250 000 \$ qui seront affectés à partir des excédents accumulés non affectés totalisant 276 352 \$ au 31 décembre 2024;

Considérant que pour obtenir le montant de 550 000 \$ restant à pourvoir, la Régie intermunicipale d'incendie pourra :

- répartir en totalité ou en partie ce montant dans les budgets 2026 et 2027 de la Régie; et/ou
- affecter la totalité ou une partie des excédents accumulés non affectés au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2026; et/ou
- amorcer, si nécessaire, une procédure de règlement d'emprunt, selon la situation financière qui prévaudra en août 2026, lors de la préparation du budget 2027;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU d'accepter que le fonds « Achat de véhicules » (poste budgétaire No 03-310-40-724) soit constitué comme suit, selon les échéances suivantes :

- 410 000 \$ qui y sont déjà accumulés au 31 décembre 2024;
- 250 000 \$ qui y seront versés à même les quotes-parts 2025;
- 250 000 \$ qui y seront affectés à partir des excédents accumulés non affectés au 31 décembre 2024;
- 550 000 \$ qui proviendront des budgets 2026 et 2027 et/ou des excédents accumulés non affectés 2026 et 2027 et/ou d'un possible règlement d'emprunt dont la procédure pourrait être amorcée à l'automne 2026, si nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 18 mars 2025**

8- Véhicule autopompe-citerne (251) et véhicule citerne (650) – Demande de renouvellement de la valeur agréée : suivi

La directrice générale et greffière-trésorière rappelle aux membres du Conseil d'administration qu'une évaluation professionnelle du véhicule autopompe-citerne (251) et du véhicule citerne (650) a été demandée à Hélié Camions incendie inc. et que cette évaluation, datée du 6 février 2025, a été transmise à l'assureur en vue du renouvellement de la valeur agréée des véhicules 251 et 650 (avenant F.A.Q. No 43C) (réf. résolutions Nos Ri-2024-10-1741 et Ri-2025-02-1795).

Le 10 mars 2025, la Régie intermunicipale d'incendie a reçu un courriel de Chapdelaine assurances et services financiers inc. indiquant que le document préparé par Hélié Camions incendie inc. avait été refusé par l'assureur, car « aucune information sur les véhicules concernés n'y est indiquée, année, marque, modèle... ».

Un nouveau document plus détaillé sera donc demandé à Hélié Camions incendie inc. par Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, et il sera transmis à l'assureur dès réception.

9- Entretien des habits de combat : renouvellement de l'entente pour l'année 2025

Ri-2025-03-1805

Considérant que la *Norme NFPA 1851 – Sélection et entretien des habits de combat contre les incendies de bâtiments* prévoit que des inspections approfondies de l'équipement de protection individuelle doivent être réalisées par des employés qualifiés au moins tous les 12 mois ou chaque fois qu'un problème est détecté lors d'une inspection de routine;

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie a signé une entente avec Isotech Instrumentation inc., division d'entretien d'équipement personnel de la compagnie L'Arsenal, pour l'entretien des habits de combat de la Régie pour l'année 2024, avec possibilité de renouvellement pour l'année 2025, incluant le Programme Fidélité donnant droit à un escompte de 10 % sur les prix réguliers (réf. résolution No Ri-2024-03-1672);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Kevin Patenaude

ET RÉSOLU :

- d'approuver le renouvellement de l'entente avec Isotech Instrumentation inc., division d'entretien d'équipement personnel de la compagnie L'Arsenal, pour l'entretien des habits de combat de la Régie intermunicipale d'incendie pour l'année 2025, incluant le Programme Fidélité, le tout conformément à l'article 12 de l'entente signée en 2024;
- d'accepter la liste des prix soumise par Isotech Instrumentation inc. pour l'année 2025 ainsi que la facturation du transport des boîtes au prix coûtant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Achat de radios portatives et d'un chargeur multiple

Ri-2025-03-1806

Considérant qu'à la séance du 18 février 2025, les membres du Conseil d'administration ont autorisé l'achat d'une partie de l'outillage et de

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 18 mars 2025**

l'équipement prévus au budget 2025, et ce, jusqu'à un montant maximal de 20 000 \$ plus taxes (réf. résolution No Ri-2025-02-1796);

Considérant que le Service de sécurité incendie souhaite procéder à l'achat de six radios portatives et d'un chargeur multiple qui ne faisaient pas partie de la liste des prévisions budgétaires 2025, et ce, à la place de certains équipements inscrits sur cette liste qui ne seront pas achetés cette année;

Considérant la soumission datée du 24 février 2025 de Communication Plus (Groupe CLR) pour la fourniture de ces équipements;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU d'autoriser l'achat de six radios portatives au prix de 1 279 \$ l'unité ainsi que d'un chargeur multiple au prix de 869 \$, selon les termes de la soumission datée du 24 février 2025 de Communication Plus (Groupe CLR), le tout pour un montant de 8 543 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11- Formation concernant les véhicules électriques

Ri-2025-03-1807

Considérant qu'un montant de 18 000 \$ est prévu au budget 2025 de la Régie intermunicipale d'incendie pour la formation des pompiers (poste de dépense No 02-220-00-454 intitulé « Formation - pompiers »);

Considérant que l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) offre une formation intitulée « Sécurité des intervenants lors d'interventions impliquant des véhicules électriques, hybrides et à pile à combustible »;

Considérant que la MRC du Haut-Richelieu organisera la tenue de cette formation, en plusieurs groupes, sur son territoire;

Considérant que cette formation d'une durée de 10 heures coûte 286,60 \$ par participant pour l'inscription, le matériel et l'examen, et que des frais d'instruction estimés à environ 800 \$ plus taxes par groupe seront répartis selon le nombre de participants dans le groupe;

Considérant que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, a offert à tous les pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie la possibilité de s'inscrire à cette formation;

Considérant que cinq pompiers sont intéressés à suivre cette formation;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Barry

ET RÉSOLU :

- d'autoriser l'inscription de cinq pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie à la formation concernant les véhicules électriques donnée par l'ENPQ;
- d'autoriser pour cette formation une dépense de 286,60 \$ par participant pour l'inscription, le matériel et l'examen, plus les frais d'instruction d'environ 800 \$ plus taxes répartis selon le nombre de participants par groupe, ainsi que les frais de déplacement et de repas, selon les conditions de travail en vigueur;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 18 mars 2025**

- d'autoriser la rémunération des pompiers qui participeront à cette formation, selon les conditions de travail en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- « Plan climat » de la MRC du Haut-Richelieu : participation de la Régie intermunicipale d'incendie

La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du Conseil d'administration qu'en collaboration avec la firme ICLEI Canada, la MRC du Haut-Richelieu a entamé une démarche collaborative pour élaborer un « Plan climat » dans le cadre du programme « Accélérer la transition climatique locale (ATCL) ».

L'adaptation et la lutte aux changements climatiques exigent une intervention concertée à l'échelle municipale. C'est pourquoi la MRC du Haut-Richelieu, comme toutes les MRC au Québec, développe un « Plan climat » dans le but de renforcer la résilience des collectivités, des organisations et des milieux naturels de la MRC ainsi que d'atténuer les risques inhérents aux changements climatiques.

Dans le cadre de ce projet qui a démarré en décembre 2024 et qui se terminera à la fin de l'année 2026, la Régie intermunicipale d'incendie a été invitée à participer aux rencontres virtuelles et à remplir le fichier de collecte de données pour chacun des six véhicules lui appartenant, à savoir : identification détaillée du véhicule ainsi que consommation de carburant et coût du carburant pour l'année 2024.

13- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés

13.1 Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ) : renouvellement de l'adhésion du technicien en prévention incendie pour l'année 2025

Ri-2025-03-1808

Considérant que Monsieur Dominic Drouin, technicien en prévention incendie de la Régie intermunicipale d'incendie, souhaite demeurer membre de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ) afin de pouvoir continuer de bénéficier des avantages offerts par cette association, à savoir : infolettres *ATPIQ Express* et *Avertisseur Express*, support technique, forum de discussion, etc.;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU :

- d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de Monsieur Dominic Drouin, technicien en prévention incendie de la Régie intermunicipale d'incendie, à l'ATPIQ à titre de membre certifié;
- d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2025 au montant de 130 \$ plus taxes, soit 149,47 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 18 mars 2025**

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

14- Prévention résidentielle 2025

Ce point a été traité immédiatement après l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance (voir pages 1662 et 1663).

15- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie

15.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)

Lors de la séance du 18 février 2025, Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, et Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint, étaient absents. En conséquence, aucun rapport n'a été présenté aux membres du Conseil d'administration concernant les activités du SSI.

Monsieur Bernhard présente donc aux membres du Conseil d'administration un rapport verbal concernant les activités du SSI ayant eu lieu depuis la séance du 28 janvier 2025.

Il mentionne que Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint, a participé à la rencontre du Comité des directeurs des Services de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu ayant eu lieu à la caserne No 1 de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (525, rue Saint-Jacques) le 25 février 2025 à 13h00, spécifiquement au sujet des radiocommunications (« mayday call »).

15.2 Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu : remaniement du territoire en ce qui concerne les entraides

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, informe les membres du Conseil d'administration que le Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a procédé à un remaniement de son territoire en ce qui concerne les entraides.

Initialement, le calcul de la distance avait été effectué à partir de la caserne de Mont-Saint-Grégoire. Cependant, étant donné que l'autopompe principale se trouve à la caserne de Sainte-Brigide-d'Iberville, la distance avec le territoire de Saint-Jean-sur-Richelieu s'avère plus grande. C'est donc le Service de sécurité incendie de Saint-Alexandre qui sera dorénavant appelé en entraide automatique multicaserne sur le territoire de Saint-Jean-sur-Richelieu, puisque cette caserne se trouve plus proche.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 18 mars 2025**

Suite à ce remaniement, la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville ne sera plus appelée en entraide sur le territoire de Saint-Jean-sur-Richelieu selon les modalités de réponse automatique multicaserne, mais uniquement selon le plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage.

Au final, la situation concernant les entraides de la Régie sur le territoire de Saint-Jean-sur-Richelieu reviendra à celle qui prévalait avant le mois d'août 2024.

15.3 État du rang de la Rivière Ouest à Sainte-Brigide-d'Iberville

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, mentionne que l'état du rang de la Rivière Ouest à Sainte-Brigide-d'Iberville a occasionné de nombreuses sorties de routes cet hiver, principalement en raison de la dénivellation entre la chaussée asphaltée et les accotements en pierre qui sont plus bas.

Selon Monsieur Bernhard, des travaux de rechargement des accotements seraient à prévoir au cours de l'année 2025 afin de rendre cette route plus sécuritaire.

15.4 Tempête hivernale des 16 et 17 février 2025 : mesures d'urgence

Ri-2025-03-1809

Considérant qu'une tempête hivernale majeure a eu lieu les 16 et 17 février 2025;

Considérant que plusieurs employés des Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville n'ont pu se rendre à leur lieu de travail en raison des conditions routières difficiles et de la fermeture de certains tronçons de routes;

Considérant que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, estime qu'il aurait été approprié que les Municipalités mettent en place quelques mesures d'urgence de leur Plan municipal de sécurité civile (PMSC), entre autres en s'assurant d'avoir une personne présente au bureau municipal pour répondre aux appels téléphoniques et en utilisant leur système d'alerte à la population pour informer les citoyens des fermetures de routes et leur demander de rester à la maison si possible;

Considérant que cet événement météo a permis à la Régie de réaliser qu'elle n'avait jamais reçu de version complète et à jour des Plans municipaux de sécurité civile des Municipalités qu'elle dessert et qu'en conséquence, une situation d'urgence aurait été particulièrement difficile à gérer lors de cette tempête;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Daigneault

ET RÉSOLU de demander aux Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville :

- de remettre à la Régie intermunicipale d'incendie une version papier et une version numérique de leur Plan municipal de sécurité civile présentement en vigueur;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 18 mars 2025**

- de fournir à la Régie une mise à jour annuelle de ce document, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16- Rapports des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun rapport à présenter.

17- Varia

17.1 Fête nationale à Sainte-Brigide-d'Iberville : feu de joie et feu d'artifice le 24 juin 2025

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du courriel daté du 25 février 2025 de Madame Mélanie Côté-Dumas, coordonnatrice des Loisirs et des Communications de Sainte-Brigide-d'Iberville, demandant la présence de pompiers afin d'assurer la sécurité lors du feu de joie et du feu d'artifice qui auront lieu le 24 juin 2025 dans le cadre des activités de la Fête nationale.

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, verra à recruter les effectifs nécessaires pour cette activité. Les pompiers présents seront rémunérés au tarif horaire établi selon les conditions de travail en vigueur, et la facture sera transmise à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

17.2 École Frère-André de Mont-Saint-Grégoire : activité « Sécurité sur roues » le 9 mai 2025

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la lettre datée du 17 mars 2025 de l'école Frère-André de Mont-Saint-Grégoire demandant la présence d'un véhicule et de quelques pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie le vendredi 9 mai 2025, de 8h30 à 11h30, afin d'assurer la sécurité des élèves lors de l'activité « Sécurité sur roues ».

Il sera demandé à Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint, de voir à recruter les effectifs nécessaires pour cette activité. Les pompiers présents seront rémunérés au tarif horaire établi selon les conditions de travail en vigueur, et la facture sera transmise à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

18- Période de questions

Il n'y a aucune personne présente dans la salle.

19- Levée de la séance

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Kevin Patenaude

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 18 mars 2025**

ET RÉSOLU de lever la séance à 21h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suzanne Boulais, présidente

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussignée, Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne Boulais, présidente